



Paris, le 17 mai 2018

Amiante, rapport de l'IGAS : REGRESSION SANS PRECEDENT ?!

Le rapport IGAS Tripode nous a été présenté ce 17 mai à Bercy. Par ses conclusions ce rapport vise à restreindre dans toutes les fonctions publiques les mesures de réparation de l'exposition à l'amiante. Il ignore ses terribles conséquences pour des milliers d'agents aujourd'hui malades ou décédés.

Son contenu correspond manifestement à une commande politique qui vise à :

- refuser le classement du Tripode en site amianté c'est-à-dire bloquer la pré-retraite pour les actifs Tripode ;
- à remettre en cause les mesures de réparations mises en œuvre dans d'autres ministères que Bercy et le MEAE.

Ce rapport se place délibérément dans la seule et unique logique de restrictions budgétaires

Les fédérations des Finances de Bercy, les syndicats nationaux du Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères (MEAE) , et l'intersyndicale Amiante-Tripode estiment que ce rapport ne peut constituer une base sérieuse pour éclairer la décision des ministres.

Nous continuons à exiger le classement du Tripode en site amianté et soutiendrons les mobilisations à venir.

Dès le 22 mai nous serons au côté des agents du Tripode lors de l'audience au Tribunal Administratif de Nantes pour revendiquer la reconnaissance de leur préjudice d'anxiété lié à leur exposition à l'amiante entre 1972 et 1993.